

Tableau récapitulatif des modalités de prise en compte des périodes

Types de périodes	Durée d'assurance carrière longue	Durée d'activité cotisée
Services civils à temps complet	100 %	100%
Services civils temps partiel surcotisés (y compris cessation progressive d'activité)	100 %	100 %
Services civils temps partiel ou temps non complet	100 %	prorata
Mi-temps thérapeutique	100 %	100 %
Congé de maladie statutaires (congé de maladie, de longue maladie, de longue durée et congé pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice des fonctions)	100 %	100 % plafonné à 4 trimestres sur toute la carrière (privé, public)
Congés rémunérés donnant lieu à versement de cotisations	100%	100%
Congé formation	100%	100%
Service national	100 %	100 % plafonné à 4 trimestres avec une durée minimum de 90 jours par trimestres
Services militaires (hors service national)	100 %	100 %
Bonification pour enfant	100 %	0 %
Bonification sapeurs pompiers professionnels	0 %	0 %
Bonification catégorie insalubre	0 %	0 %
Bonification services militaires	0 %	0 %
Bonification services hors Europe	0 %	0 %
Bonification services aériens et subaquatiques	0 %	0 %
Majoration durée d'assurance enfant (2 trimestres/ enfant)	100 %	0 %
Majoration durée d'assurance enfant handicapé (dans la limite de 4 trimestres)	100 %	0 %
Majoration de durée d'assurance pour les fonctionnaires hospitaliers en catégorie active	0 %	0 %
Interruption à caractère familial	100%	0 %
Rachat année d'étude avec l'option durée d'assurance (y compris si en plus il y a prise en compte dans la constitution et la liquidation)	100 %	0 %
Disponibilité	0 %	0 %
Congé de fin d'activité	0 %	0 %